***CM 05 février 2024***

***Délibération CM-2024-35***

***Plan local d’urbanisme***

***Intervention Dominique LEDEME***

***Génération-S***

***Groupe Faisons Respirer Reims***

***Monsieur le Maire,***

***Mesdames, Messieurs les élus,***

La délibération que nous allons voter ayant trait à une révision du plan local d’urbanisme de Reims, je me permets de revenir vers vous, Monsieur le Maire, au sujet d’un dossier qui préoccupe fortement les habitants du nord de la ville, à savoir le projet de construction par la société KENTSEL d’une centrale d’enrobés à chaud à ciel ouvert.

Toutefois je ne suis pas tout à fait hors sujet puisque l’affectation de la zone sur laquelle cette construction est prévue a été modifiée lors de la 1ère révision allégée du PLU que nous avons approuvée en séance du 27 septembre 2021. Il s’agissait alors de créer une nouvelle AOP au lieu-dit « Les Pères de la Chaussée » afin de permettre la construction d’une centrale à béton.

Or une centrale d’enrobés à chaud n’a rien à voir avec une centrale à béton, notamment pour ce qui concerne les nuisances générées et les risques induits par chacune de ces activités. Comme vous le savez, contrairement à une centrale à béton, la centrale d’enrobés à chaud génère des gaz, des poussières, des particules fines et des hydrocarbures aromatiques. Une récente étude française vient de démontrer que l’exposition à ce type de pollution entraine pour les personnes exposées un risque de cancer broncho-pulmonaire accru de 50%.

Ma première question, Monsieur le Maire, concerne la conformité de l’activité envisagée avec le PLU. La 1ère révision allégée ci-dessus évoquée permet t’elle l’implantation d’une centrale d’enrobés à chaud ? Dans le cas contraire cette option faut elle partie de la modification numéro 3 que vous nous demandez d’engager ce jour ?

Au-delà de cette question vous n’ignorez pas l’inquiétude des habitants du nord de Reims et de certaines communes périphériques, ils craignent pour leur santé, celle de leurs enfants et pour la valeur de leur patrimoine. Organisés en associations, c’est dans le calme qu’ils réclament notre attention et qu’ils nous sollicitent soit pour empêcher l’installation de cette centrale d’enrobés ou, a minima, pour que l’activité puisse se développer dans des conditions qui garantissent l’absence de risque sanitaire et environnementaux. Des solutions existent, notamment la pose d’un caisson isolant sur le site de production, elles sont mêmes obligatoires dans certains pays dont l’Allemagne que l’on aime souvent citer en exemple de réussite industrielle.

Ma seconde question, Monsieur le Maire, est de savoir comment la municipalité pense pouvoir prendre en considération les inquiétudes des habitants et intervenir auprès des promoteurs de ce projet, ainsi que des représentants de l’Etat, pour que les exigences de la population soient prises en considération. De nombreux maires et présidents de communauté de communes se sont déjà engagés dans ce sens, les derniers en date étant les élus d’Epernay Agglo Champagne dont la présidence est assurée par Franck LEROY.

Je vous remercie d’avance pour la réponse à ces deux questions